

# DIRECTIVES D'ÉVALUATION

## 2<sup>e</sup> Évaluation Défi Provincial GAF-STR

13 au 15 février 2026

GYMNASTIQUE  
QUÉBEC



COMITÉ  
ORGANISATEUR



LIEU

### ARPIDROME DE CHARLESBOURG

750 rue de la Sorbonne, Québec, QC, G1H 1H1

- [Lien Google Map](#)
- Stationnement gratuit directement au complexe sportif

SERVICES AUX  
PARTICIPANTS  
*(Athlètes, Spectateurs  
et Entraîneurs)*

### HÉBERGEMENT

#### *Hôtel & Suites Normandin Québec*

4700 boulevard Pierre-Bertrand  
Québec, QC, G2J 1A4  
418-622-1611 / [Site web](#)

Groupe de chambres réservé pour le vendredi et samedi soir. 7 chambres 1 lit Queen et 13 chambres 2 lits Queen. Pour réserver dans le bloc de chambres : appeler 1-800-463-6721. Les participants ont jusqu'au 30 janvier 2026 pour réserver leur chambre dans le bloc. Aucune annulation ou modification de possible après le 30 janvier 2026.

#### *Hôtel Courtyard Québec*

900 des Rocailles  
Québec, QC, G2J 1A5  
833-312-8251 / [Site web](#)  
Bloc de chambres nommé Québec Performance. 10 chambres 1 lit King + 1 canapé-lit de réservés. Appeler le 418-380-2700 pour parler à un agent et indiquer que vous souhaitez réserver une chambre dans le bloc nommé Québec Performance. Annulation sans frais jusqu'à 24h avant l'arrivée.

### FRAIS D'ADMISSION DES SPECTATEURS

Aucun

### STATIONNEMENT

Stationnement gratuit directement au complexe sportif

### ENTRAÎNEURS

Des collations seront offertes aux entraîneurs sur le plateau d'évaluations.

## ANNULATION

- Pour obtenir un remboursement, un club doit envoyer, au comité organisateur une demande écrite ainsi que les pièces justificatives motivant les raisons de cette demande de remboursement.
- Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives ne sont pas déposées dans un délai de 24 heures avant le début de l'évaluation.
- Pour être acceptée, toute demande de remboursement devra obligatoirement être accompagnée d'un papier médical décrivant la nature de la blessure justifiant le retrait de l'évaluation. Les pièces acceptées sont les suivantes :
  - Un certificat médical provenant d'un médecin ;
  - Une attestation de blessure provenant d'un physiothérapeute membre de l'Ordre des Physiothérapeutes ;
  - Une attestation de blessure provenant d'un thérapeute du sport membre de l'Association Canadienne des Thérapeutes du Sport.
- GYMQC se réserve le droit de vérifier que le professionnel en question est membre de l'association ou de l'ordre demandé, et de refuser qu'un comité organisateur effectue le remboursement en cas de manquement.
- Le comité organisateur doit OBLIGATOIUREMENT accepter toute demande de remboursement respectant les points ci-haut.
- Si une demande de remboursement ne respecte pas les points ci-haut, le comité organisateur est libre de tout de même prendre la décision d'effectuer un remboursement, s'il le désire.